



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/168

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2023 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 13 octobre 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 13 octobre 2023

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

La séance est ouverte.

Le 19 octobre de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. BARBAN
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CAUSSÉ Anne-Marie	D		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	D		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	E	M. MÉRIAU			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/168

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2023 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Vu l'article 8 des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les comptes administratifs 2017 à 2022 du budget principal de la collectivité,

Vu l'état des restes à recouvrer sur ce budget, dressé et certifié par la trésorerie de Castres-Gironde, qui demande admission en non-valeur, et par suite la décharge du compte financier unique des sommes portées audit état,

Considérant que plusieurs usagers de la collectivité sont désormais insolvable, et que leurs dettes envers la Communauté de Communes de Montesquieu ne sont plus susceptibles de recouvrement,

Considérant que le montant des dettes concernées s'élève à 4 842,71€,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser les comptes de la collectivité par des écritures spécifiques,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Contrairement aux admissions en non-valeur, une créance éteinte est irrécouvrable. La dette est totalement effacée. A l'inverse, les admissions en non-valeur peuvent être récupérées si un jour la solvabilité du débiteur s'améliore.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Approuve l'admission en non-valeur des créances listées par Madame la Trésorière de Castres-Gironde, comptable de la collectivité, à hauteur de 4 842,71€,
- Demande à Madame la Trésorière de Castres-Gironde, comptable de la collectivité, de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 19 octobre 2023

Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu